

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-628

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 15:

I. – Après l'alinéa 37, insérer les deux alinéa suivants :

« 3° À la fin, est ajoutée une ligne ainsi rédigée :

«

Article L. 312-2 du code de l'imposition des biens et services	Médiateur de l'énergie	5 500
--	------------------------	-------

»

II. – Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à doubler les moyens des services du médiateur de l'énergie.

Recours contre les coupures (interdites pendant la trêve hivernale, rappelons-le) et contre les réductions de puissance pour impayés (qui équivalent à des quasi-coupures, puisqu'avec 1000 W, lave-linge, un four et le chauffage ne sont plus utilisables), résiliations abusives, litiges sur les contrats et les tarifs, procédures à l'amiable d'aménagement de facture, le médiateur de l'énergie et ses services vont probablement connaître une augmentation drastique des réclamations dans les mois à venir vu la tension sur les énergies que risque de traverser le pays pendant les 15 mois à venir. Le médiateur national de l'énergie a déjà eu à connaître de 800 000 coupures en 2021 et 550 000 en 2020

Avec un budget de 5,5 millions d'euros et 43 équivalents temps plein en 2022, le médiateur de l'énergie et ses services apparaissent sous-dotés pour y faire face. C'est pourquoi cet amendement propose de les doubler, par une affectation d'environ 0,02 % du produit de l'accise sur les produits énergétiques.